



---

**TEXTES ADOPTÉS**

*Édition provisoire*

---

**P9\_TA-PROV(2020)0250**

**Approbation de la nomination de Mairead McGuinness en tant que membre de la Commission européenne**

**Décision du Parlement européen du 7 octobre 2020 sur la nomination de Mairead McGuinness en tant que membre de la Commission (C9-0295/2020 - 2020/0803(NLE))**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 246, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu l'article 106 bis du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,
- vu le point 6 de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne<sup>1</sup>,
- vu la démission de Phil Hogan en tant que membre de la Commission,
- vu la lettre du Conseil du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil a consulté le Parlement sur une décision relative à la désignation de Mairead McGuinness en tant que membre de la Commission, à adopter d'un commun accord avec le Président de la Commission (C9-0295/2020),
- vu la lettre du Président de la Commission du 14 septembre 2020,
- vu l'audition, le 2 octobre 2020, de Mairead McGuinness, qui s'est tenue devant la commission des affaires économiques et monétaires, et la déclaration d'évaluation établie à l'issue de cette audition,
- vu l'examen effectué par la Conférence des présidents des commissions lors de sa réunion du 5 octobre 2020 et l'examen effectué par la Conférence des présidents lors de sa réunion du 6 octobre 2020,
- vu l'article 125 et l'annexe VII de son règlement intérieur,

---

<sup>1</sup> JO L 304 du 20.11.2010, p. 47.

1. approuve la nomination de Mairead McGuinness en tant que membre de la Commission, pour la durée du mandat de la Commission restant à courir jusqu'au 31 octobre 2024;
2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil, à la Commission et aux gouvernements des États membres.